

Le Président,

Vu le code de l'éducation ;
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu les statuts du grand établissement « Université Polytechnique Hauts-de-France- UPHF », établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel créé par le Décret n°2025-928- du 8 septembre 2025 ;
Vu les statuts de l'INSA Hauts de France, établissement composante de l'UPHF ;
Vu l'arrêté du 2 juillet 2025 du Premier Ministre fixant la date des élections par voie électronique des représentants du personnel aux instances de représentation du personnel du 3 au 10 décembre 2026 ;
Vu l'avis du comité social d'administration du 5 mars 2026 ;

arrête

Article 1 : La répartition des effectifs des personnels au sein du comité social d'administration unique entre les femmes et les hommes est fixée au 1^{er} janvier 2026 selon les éléments suivants :

Effectif total :	1 559
Effectif des femmes :	766 soit 49,1% de l'effectif
Effectif des hommes :	793 soit 50,9% de l'effectif

Article 2 Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est affiché dans les bâtiments de l'Université Polytechnique Hauts de France et de l'INSA Hauts-de-France, ainsi que sur le site internet. Il est publié au recueil des actes réglementaires tenu par la Direction Générale.

Article 3 Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 16 mars 2026
Le Président,

Professeur Abdelhakim ARTIBA

